# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Politique fiscale

Question écrite n° 46730

### Texte de la question

M. Leonce Deprez demande a M. le ministre delegue au budget s'il peut dissiper les inquietudes des centres de gestion agrees qui s'estiment menaces par le projet de generalisation de l'abattement de 20 % a tous les contribuables, salaries et non salaries. Mis en place en 1976, ces centres sont precisement nes d'une disposition de la loi de finances rectificative de 1974 qui permet aux artisans et aux commercants, dont ils certifient les comptes, de beneficier, comme les salaries, de cet abattement forfaitaire sur leurs revenus imposables. Les 115 centres de gestion gerent les comptes de 400 000 petites entreprises du commerce et de l'artisanat qui representent 2 millions d'emplois et un chiffre d'affaires global de 450 milliards. La disposition fiscale precitee, pour positive qu'elle soit, serait de nature a remettre en cause le fonctionnement et le role de formation des centres de gestion agrees. Il lui demande s'il peut apporter toutes precisions, quant a l'avenir de ces centres agrees eu egard aux nouvelles dispositions fiscales relatives aux revenus des artisans et commercants.

### Texte de la réponse

L'article 4 de la loi de finances pour 1997 prevoit que les revenus des artisans, commercants, professionnels liberaux et agriculteurs adherents aux centres de gestion et associations agrees beneficient, des l'imposition des revenus de l'annee 1996, de la totalite de l'abattement au taux de 20% comme l'ensemble des salaries. Conformement aux preoccupations exprimees par le parlementaire, cette mesure ne concerne pas l'ensemble des contribuables exercant une profession independante mais les seuls membres des centres de gestion et associations agrees, ce qui ne peut que renforcer l'attrait de ces organismes.

### Données clés

**Auteur :** M. Deprez Léonce
**Circonscription :** - UDF
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 46730
**Rubrique :** Impot sur le revenu
**Ministère interrogé :** budget
**Ministère attributaire :** budget

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 23 décembre 1996, page 6690
**Réponse publiée le :** 17 mars 1997, page 1352